

**LE POINT DE VUE DE HÉLÈNE RUIZ FABRI**

# Légitimité d'un protectionnisme vert

À l'heure où les observateurs évaluent les risques d'un possible échec à Copenhague, que l'on s'efforce de conjurer sans pour autant faire des concessions inadmissibles par les opinions publiques, le thème du protectionnisme vert (re)surgit. La prémisse du raisonnement est simple. La protection de l'environnement est une nécessité d'intérêt général dans laquelle tous devraient s'impliquer. La cause parle d'elle-même, nul besoin d'y insister. D'ailleurs, l'OMC elle-même reconnaît que la préservation de l'environnement fait partie de ces objectifs légitimes qui peuvent justifier qu'un Etat s'abstraie de ses obligations. Deuxième étape du raisonnement : s'il ne faut pas renoncer à s'engager dans cette protection sous le prétexte que

naissant gravement les avantages d'un système d'échanges ouverts où chacun peut bénéficier de ses avantages comparatifs, à la revendication de mesures justifiées par le caractère inéquitable de la concurrence dans laquelle s'inscrivent les échanges libéralisés (dumping social ou environnemental, subventions, manipulations des taux de change, etc.). Positions a priori irréconciliables qui bénéficient chacune de leur batterie d'arguments plus ou moins affinés. La question est alors de savoir si le fait de colorier le protectionnisme en vert indique une spécificité qui change les termes de ce débat. Sans prétendre l'épuiser, peut-être faut-il poser au moins deux questions : se protéger de qui ? Protéger quoi ?

lations plus tolérantes et donc de coûts moindres. Infortune de la vertu, on risquerait de perdre sur tous les tableaux, alors que la cause est urgente et requiert que l'on regarde avant tout vers l'avenir.

Ce que l'on voudrait protéger, ce sont au minimum toutes les activités économiques pour lesquelles l'adaptation aux contraintes de protection de l'environnement est génératrice de coûts supplémentaires, ne serait-ce que par la technologie qu'il faut acquérir et développer. Parce qu'il vaudrait mieux les convaincre que les contraindre, il serait souhaitable qu'elles n'y voient pas un handicap. Ce pourrait même être un avantage, à condition d'avoir le temps de le conquérir. Certes, mais doit-on en faire un avantage, en capitalisant au passage les fruits de l'avance conquise ? On ne peut répondre par l'affirmative sans apercevoir comment le dispositif devient autobloquant ou le processus circulaire.

Le hiatus est toujours le même : comment injecter la solidarité qu'exige une cause commune dans un système fondé sur la théorie des avantages comparatifs et donc sur la seule compétition ? Facile, dira-t-on, de questionner le système. L'interrogation est si fondamentale qu'elle en devient irréaliste, et, de ce fait, revient implicitement à justifier le maintien de ce qu'elle prétend mettre en cause. On persistera pourtant à croire qu'il n'est pas inconcevable d'engager quelques petits pas, de commencer à réfléchir vraiment en termes de redistribution, et notamment de transferts de technologie. Il ne suffit pas de dire qu'on y pense et qu'en attendant ce sera du protectionnisme, faute de mieux, mais vert.

## Il ne suffit pas de dire qu'en attendant de transférer des technologies, on imposera, faute de mieux, du protectionnisme vert.

d'autres ne le feraient pas, il conviendrait cependant d'éviter, sachant le coût de cet engagement, que les plus vertueux ne subissent ce qu'ils considèrent comme un désavantage compétitif aussi bien sur le marché national qu'à l'extérieur. C'est là que prend place le réflexe protectionniste qui a toujours à voir avec le regard que l'on porte sur une situation de concurrence, juste ou faussée. On envisage alors des mesures restreignant l'accès à un marché de marchandises ou de services venant d'autres pays (qu'il s'agisse de droits de douane, de restrictions quantitatives, de réglementations techniques ou sanitaires, etc.), voire favorisant l'accroissement ou la conservation des parts de marché des entreprises nationales (en particulier par des subventions), au plan tant interne qu'externe.

Le terme de protectionnisme suscite par lui-même des réactions ambivalentes. Celles-ci vont de la dénonciation d'un repli sur soi dangereux parce qu'illusoire et mécon-

naissant gravement les avantages d'un système d'échanges ouverts où chacun peut bénéficier de ses avantages comparatifs, à la revendication de mesures justifiées par le caractère inéquitable de la concurrence dans laquelle s'inscrivent les échanges libéralisés (dumping social ou environnemental, subventions, manipulations des taux de change, etc.). Positions a priori irréconciliables qui bénéficient chacune de leur batterie d'arguments plus ou moins affinés. La question est alors de savoir si le fait de colorier le protectionnisme en vert indique une spécificité qui change les termes de ce débat. Sans prétendre l'épuiser, peut-être faut-il poser au moins deux questions : se protéger de qui ? Protéger quoi ?

Ceux dont on voudrait se protéger, ceux qui ne se ruent pas sur les technologies vertes sont essentiellement des pays en développement. Sans doute leur argument, selon lequel on les handicaperait en les empêchant d'utiliser des procédés de production sur lesquels les pays riches ont construit leur propre développement, n'est-il pas complètement inaudible. Mais le problème est alors de savoir jusqu'à quel point on perd - ou on garde - la mémoire du capital environnemental consommé dans le passé pour apprécier la charge qui doit aujourd'hui peser sur chacun en la matière.

D'ailleurs, des textes tels que la convention sur le changement climatique n'admettent-ils pas le principe des responsabilités différenciées ? Certes, mais, parmi les pays en développement, il y a aussi ces pays émergents que l'on soupçonne volontiers de n'être plus si pauvres. En outre, on prend le risque que les opérateurs économiques n'y délocalisent leurs activités pour bénéficier de légis-

**Hélène Ruiz Fabri est professeure à l'université Paris I-Panthéon Sorbonne.**

*Hélène Ruiz Fabri développera ce point de vue dans le cadre du 16<sup>e</sup> Rendez-Vous de la mondialisation organisé par le Centre d'analyse stratégique et le Cepii en partenariat avec Les Echos mercredi sur le thème mondialisation et environnement.*